

Réponses aux questions des fournisseurs :

1) Étant donné que les documents sont accessibles sur un autre site, les soumissions doivent-elles toujours être envoyées par l'intermédiaire de Merx?

Réponse : Toutes les soumissions doivent être envoyées par courriel à l'adresse suivante : [Sayed.abedi@hc-sc.gc.ca](mailto:Sayed.abedi@hc-sc.gc.ca).

2) Est-il possible de voir à quoi ressemble l'exposition? Dans le document de la DP, seules les caisses sont représentées.

Réponse : Une image de l'exposition est accessible [ici](#).

3) Dans l'Annexe B – Base de paiement, il est précisé que le produit livrable n° 3 (Entreposage à l'entrepôt) doit être inclus dans le barème de prix, mais plus loin, il est indiqué que d'autres dépenses directes seront remboursées au coût réel. En ce qui concerne le coût de l'entreposage, doit-il être inclus dans le barème de prix, puis remboursé plus tard? Je ne comprends pas très bien. De plus, le barème de prix doit-il comprendre les coûts de l'assurance, qui seront remboursés plus tard dans les « autres dépenses directes »? - Les prix exprimés comme suit : « *Autres dépenses directes. L'entrepreneur sera remboursé pour les dépenses directes raisonnablement et convenablement engagées dans l'exécution des travaux. Ces dépenses seront payées au coût réel sans majoration, sur présentation d'un reçu détaillé.* »

Réponse : En ce qui concerne la structure de prix, les coûts d'entreposage devraient être inclus dans le barème de prix et ne sont pas considérés comme une dépense directe aux fins du présent contrat. Les coûts d'assurance ne font pas partie des dépenses directes, et il incombe au soumissionnaire de fournir la couverture d'assurance appropriée, qui est définie dans la pièce jointe 1 de la partie 5.

Nouvelles questions supplémentaires :

4) Avez-vous des coûts estimatifs de l'assurance pour l'exposition? Dans l'affirmative, quel est le montant à assurer? Il est difficile d'avoir une idée sans savoir ce qu'il y a dans les caisses ou ce que sont les éléments individuels de l'exposition.

Réponse : Les coûts estimatifs de l'assurance pour l'exposition sont fondés sur une valeur de remplacement de 10 000 \$ pour chaque exemplaire de l'exposition.

5) Selon le calendrier de tournée, le projet est déjà commencé. Pourtant, le processus contractuel est toujours en cours. Avez-vous un nouvel échéancier mis à jour pour la première année du projet? Quel sera le calendrier de tournée?

Réponse : Le calendrier de tournée sera élaboré par le soumissionnaire retenu. À l'heure actuelle, la tournée est en suspens jusqu'à l'attribution du contrat.

6) De plus, selon le calendrier de tournée, le temps de réservation par lieu ne doit être que d'une semaine à la fois. Est-il possible de permettre des réservations pour plusieurs semaines?

Réponse : Les réservations pour plusieurs semaines sont permises, selon la disponibilité de l'exposition.